

D2023-144

VILLE DU PECQ

D E C I S I O N

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Marché public de fournitures courantes et de services : Services d'assurances pour la Ville du Pecq – Lot n°1 : Assurance dommages aux biens et risques annexes – Lot n°2 : Assurance de la protection juridique de la collectivité – Lot n°3 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus

Laurence BERNARD, Maire de la Ville du PECQ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

Vu la délibération n° 22-2-6 du 6 avril 2022 donnant délégation au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Considérant la consultation relative à un marché de services d'assurances pour la Ville du Pecq, lancée par avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP en date du 13 juin 2023,

Considérant la décomposition de la consultation en 3 lots :

- Lot n°1 : Assurance dommages aux biens et risques annexes
- Lot n°2 : Assurance de la protection juridique de la collectivité
- Lot n°3 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus

Considérant l'offre économiquement la plus avantageuse du candidat SMACL ASSURANCES SA pour le lot n°1 (Assurance dommages aux biens et risques annexes), du groupement conjoint des sociétés AURA COURTAGE SAS et SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE (dénomination commerciale GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE) pour le lot n°2 (Assurance de la protection juridique de la collectivité) et du groupement formé par SMACL ASSURANCES SA et SMACL ASSURANCES pour le lot n°3 (Protection fonctionnelle des agents et des élus),

D E C I D E

Accusé de réception en préfecture 078-217804814-20231128-D2023-144-CC Date de télétransmission : 28/11/2023 Date de réception préfecture : 28/11/2023
--

De signer le lot n°1 : Assurance dommages aux biens et risques annexes avec SMACL ASSURANCES SA, sise 141 avenue Salvadore Allende – 79 031 NIORT cedex 9.

De signer le lot n°2 : Assurance de la protection juridique de la collectivité avec le groupement formé par AURA COURTAGE SA, sise 3 rue Jacques Constant Milleret – 42 000 SAINT ETIENNE et SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE, sise 8-10 rue d'Astrog – 75 008 PARIS.

De signer le lot n°3 : Protection fonctionnelle des agents et des élus avec le groupement formé par SMACL ASSURANCES SA sise 141 avenue SALVADOR Allene – 79 031 NIORT cedex 9 et SMACL ASSURANCES sise 141 avenue SALVADOR Allende – 79 031 NIROT cedex 9.

Chaque lot prend effet le 1er janvier 2024 à 00h00 pour une durée de 3 ans. Possibilité de résiliation annuelle à l'échéance anniversaire par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis de 6 mois. La résiliation s'effectuera par courrier recommandé avec AR. Toute modification sur les conditions du contrat (franchises, augmentation ou diminution des taux proposés lors de la souscription) devra être notifiée en respectant le préavis ci-dessus. Passé ce délai la modification ne pourra être effective qu'à l'échéance suivante.

Le montant du lot n°1 est défini comme suit :

Bâtiments : superficie à assurer : 49 248 m²

FORMULE	Coût/m ²		Prime annuelle	
	HT	TTC	HT	TTC
Formule de base franchise générale de 300€	0.72 €	0.78 €	35 458.56 €	38 498.14 €

Le montant du lot n°2 est défini comme suit :

	Prime annuelle	
	HT	TTC
Protection juridique	1 034.06 €	1 172.62 €

Le montant du lot n°3 est défini comme suit :

	Prime annuelle	
	HT	TTC
Protection fonctionnelle	972.55 €	1 091.90 €

Au Pecq, le **28 NOV. 2023**

Le Maire



Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20231128-D2023-144-CC
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023